



Séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2016

L'an deux mille seize, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de SAUVIAT SUR VIGE sous la Présidence de M NEXON Jean-Pierre, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2016

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal réuni en session ordinaire le 28 juin 2016 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Modification de l'ordre du jour

Certains éléments nécessitant la rédaction de délibérations ayant été transmis au secrétariat de mairie après l'envoi des convocations, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour de la séance :

- location du logement communal type F3 sis 74 rue Emile Dourdet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de modifier l'ordre du jour de la séance en y ajoutant le points proposé par le Maire.

Voirie - Réseaux - bâtiments

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des travaux terminés sur la commune depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- implantation d'un point lumineux supplémentaire Route de La Planche et remplacement des mâts à Saint-Christophe ;

- sécurisation des candélabres en bas du bourg ;

- installation de WC Publics sur l'Esplanade de La Vige ;

- changement des tampons de visite du réseau d'assainissement collectif sur la RD941

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des travaux à venir ou envisagés sur la commune dans les prochains mois :

- modification du système de chauffage dans la salle des fêtes

Réseau AEP - Pose de compteurs de sectorisation

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire poser des compteurs de sectorisation sur notre réseau d'eau potable. Ce matériel est nécessaire au bon déroulement de l'étude diagnostique du réseau en cours, nous permettra par la suite de mieux connaître le rendement du réseau et facilitera la recherche de fuites éventuelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de faire poser des compteurs de sectorisation sur le réseau AEP;

APPROUVE l'estimation établie par la société Miane et Vinatier - ZI Beauregard 19102 BRIVE LA GAILLARDE - qui s'élève à la somme de 24 990€ HT – 29 988€ TTC;

ADOPTE le plan de financement suivant :

- 80% du montant HT au titre d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- les crédits restants à la charge de la Commune seront inscrits au BP 2016 ;

DIT que les crédits restant à la charge de la Commune seront prévus au BP 2016.

Programme de grosses réparations sur voirie communale 2017

Monsieur Le Maire propose un programme de grosses réparations sur des voies communales particulièrement endommagées. Le programme concerne le village de Montpeyrat, la VC 16 à Cloveix et la VC 20 à Epagne.

L'estimation prévisionnelle du programme, réalisée par l'Agence Technique Départementale de la Haute-Vienne (ATEC87), s'élève à la somme totale de 34 112€ HT - 40 934,40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de voirie 2017 qui vient de lui être présenté,

APPROUVE l'estimation établie l'Agence Technique Départementale de la Haute-Vienne qui s'élève à la somme de 34 112€ HT - 40 934,40€ TTC,

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des Contrats Territoriaux Départementaux 2017 à hauteur de 40% du montant HT des travaux ;

DIT que les crédits restant à la charge de la Commune seront prévus au BP 2017.

Isolation du restaurant scolaire

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'envisager une isolation thermique et phonique du restaurant scolaire afin d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment et d'améliorer le confort des enfants au moment des repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, scolaire,

APPROUVE l'estimation établie par l'entreprise AVS - ZA Soumagne 87400 SAINT-LEONARD DE NOBLAT, qui s'élève à la somme de 15 071.06€ HT - 18 085,27€ TTC,

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des Contrats Territoriaux Départementaux 2017 à hauteur de 20% du montant HT des travaux ;

DIT que les crédits restant à la charge de la Commune seront prévus au BP 2017.

Aménagements de sécurité rue Emile Dourdet

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Haute-Vienne a fait réaliser en 2016 des travaux de réfection de voirie sur la RD941 depuis le panneau d'entrée de bourg ouest jusqu'au PR 330 (Place de la République).

Monsieur le Maire précise que le Département avait déjà fait réaliser ces travaux en 2012, et, qu'à cette occasion, la Commune avait financé le marquage de la signalétique horizontale pour un montant de 5 946.50€ HT / 7 112.01€ TTC.

La qualité du revêtement ayant été jugée insatisfaisante par le Conseil Départemental, ce dernier a refait les travaux de revêtement cette année, effaçant de fait les aménagements de sécurité précités.

Il est donc nécessaire de reprendre à notre tour la signalétique horizontale, le Maire étant responsable de la commodité et de la sûreté du passage dans les places et voies publiques de sa commune notamment en matière de signalisation, d'éclairage, ou de nettoyage (article L. 2212-2 du CGCT).

L'entreprise AXIMUM (Parc d'activités Océalim, 13 avenue Maryse Bastié -87270 Couzeix) a estimé le coût de l'opération à la somme de 5 515.85€ HT – 6 619.02€ TTC .

CONSIDERANT que la Commune n'est pas responsable des événements ayant conduits à l'effacement de nos aménagements initiaux,

CONSIDERANT le contexte budgétaire actuel affectant notablement les capacités d'investissement de la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE au Conseil Départemental de prendre à sa charge le marquage d'une bande centrale depuis le panneau entrée de bourg ouest jusqu'au PR 330

DECIDE de matérialiser le passage piéton au niveau de la Place de la République et les bandes de

"cédez le passage".

APPROUVE l'estimation établie par l'entreprise AXIMUM -Parc d'activités Océalim, 13 avenue Maryse Bastié, 87270 Couzeix - pour la partie concernant la matérialisation du passage piéton et les bandes de "cédez le passage".s'élevant à la somme de 1 224.25€ HT – 1 469.10€ TTC ;

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des Contrats Territoriaux Départementaux 2017 à hauteur de 50% du montant HT des travaux ;

DIT que les crédits restant à la charge de la commune seront prévus au BP 2017.

Budget Principal: Décision Modificative n°2016-01 -Virement de crédits

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer le virement de crédits ci-après, suite à la transmission par les services préfectoraux des modalités de répartitions du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2016:

DEPENSES

OBJET DES REALISATIONS	DIMINUTION SUR CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre / article	Sommes	Chapitre / article	Sommes
<u>BUDGET PRINCIPAL</u> <u>SECTION FONCTIONNEMENT</u>				
SERVICE INCENDIR	65/6553	2 475.00		
MATÉRIEL DE BUREAU ET MATÉRIEL INFOMRATIQUE			14/73925	2 475.00
TOTAUX	2 475.00	2 475.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les décisions modificatives de crédits indiquées ci-dessus.

Budget Eau: Décision Modificative n°1 - Ouverture d'un programme d'investissement "Pose de compteurs de sectorisation sur le réseau AEP"

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir un programme "Pose de compteurs de sectorisation sur le réseau AEP" et d'effectuer les modifications de crédits ci-après :

AUGMENTATION DE CREDITS

OBJET DES DEPENSES	AUGMENTATION SUR CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre / article	Sommes	Chapitre / article	Sommes
<u>BUDGET EAU</u> <u>SECTION INVESTISSEMENT</u>				
INSTALLATIONS, MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	23/2315	20 000.00		
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT			13/131	20 000.00
TOTAUX	20 000.00	20 000.00

VIREMENT DE CREDITS

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre / article	Sommes	Chapitre / article	Sommes
<u>BUDGET EAU</u>				

SECTION INVESTISSEMENT				
AUTRES CORPORELLES	IMMOBILISATIONS	21/218	5 000.00	
INSTALLATION OUTILLAGE TECHNIQUE	MATERIEL ET			23/2315 5 000.00
TOTAUX		5 000.00 5 000.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE les décisions modificatives de crédits indiquées ci-dessus.

Tarif des repas 2017 - Foyer Logement - Résidence Raymond Coudert

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'augmenter le prix des repas au Foyer Logement – Résidence Raymond Coudert à compter du 1^{er} janvier 2017 comme suit :

- **5,70 €** le déjeuner et le potage du soir.

Révision du loyer au 01.01.2017 - Foyer Logement - Résidence Raymond Coudert

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le loyer du Foyer Logement Raymond Coudert afin de compenser l'augmentation des charges qui incombent à la commune suite à l'acquisition de l'immeuble Foyer Logement Raymond Coudert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le loyer du Foyer Logement à 6 921.27€ par trimestre à compter du 1^{er} janvier 2017.

Location du logement F3 sis 74 rue Emile Dourdet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail de location du logement communal F3 situé 74, Rue Emile Dourdet.

DECIDE de fixer le loyer mensuel à 350 € (trois cent cinquante euros) auquel s'ajoute la somme de 90€ (quatre-vingt dix euros) mensuels au titre de la provision pour charges (chauffage et production d'eau chaude).

DIT que les charges seront régularisées une fois par an à la date anniversaire de la signature du bail en comparant :

- le total des provisions versées par le locataire
- avec les dépenses effectives engagées par la commune pendant l'année.

Affaires scolaires

Mme Carole BEN TOUMIA, Conseillère Municipale déléguée aux affaires scolaires rend compte au Conseil Municipal du déroulement de la rentrée scolaire 2016-2017.

L'école de Sauviat-sur-Vige a perdu un demi poste correspondant à l'ancien dispositif d'accueil des enfants de moins de 3 ans. Les Temps d'Activités Périscolaires sont organisés cette année de la même manière que l'an passé, les différents ateliers proposés satisfaisant les enfants et les intervenants.

Patrimoine

Mme Carole BEN TOUMIA, Conseillère Municipale déléguée au Patrimoine rend compte au Conseil Municipal du déroulement des Journées du Patrimoine organisées sur la Commune. Les visites de l'Eglise ont attiré plus de monde que prévu et la qualité des conférenciers est à souligner.

Modification des statuts de la Communauté de communes de Noblat

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de communes de Noblat a dû mettre à jour les statuts de l'Intercommunalité de Noblat pour prendre en compte les lois du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM), du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) et du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), mais aussi pour décliner dans les statuts des choix des politiques publiques communautaires.

De plus le Maire rappelle que la loi MAPTAM a donné aux Conseils communautaires l'obligation de définir l'intérêt communautaire par délibération et que cet intérêt communautaire n'a plus à apparaître dans les statuts.

Le Maire donne lecture des statuts modifiés de la Communauté de communes de Noblat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de communes de Noblat,

VU l'arrêté préfectoral du 30 mai 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Noblat,

APPROUVE les statuts modifiés de la Communauté de communes de Noblat dont un exemplaire sera annexé à la délibération

Marché Communal

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande des commerçants non sédentaires déballant sur la foire de la Commune tous les 2^{ème} lundi du mois de déplacer ce jour de foire mensuel au 2ème mardi de chaque mois, afin de faire coïncider la foire avec le jour de marché hebdomadaire.

Avant que le Conseil ne statue sur la demande, il nous faudra recueillir l'avis du syndicat des marchés de France.
